



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le vingt deux avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, DROISSART, DESMARAIS, DUMOULIN, CREUZE DES CHATELIERS, REMY, Mmes ARDUIN, DAUMAS, FONTAINE, DECONINGUE, MASSON, DERNI, LIMA, BOCHAND, GRAVILLON, M. DERE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur LEDRAPPIER qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Monsieur JACQUINOT qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Messieurs IBRAN, PIETRZAK, DUBE, Mesdames PORTEJOIE.

Secrétaire de séance : Madame FONTAINE Valérie.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 11 mars 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2024/13	Sollicitation auprès de l'Etat d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 80% concernant les travaux de rénovation des chéneaux de toiture des bâtiments du groupe scolaire Onimus et de la Mairie.
2024/14	Vente amiable de 16 praticables à la société LMS pour un montant total de 2 500€ TTC.
2024/15	Sollicitation d'une subvention auprès de FIPD pour la mise en place d'une vidéo protection pour les espaces et bâtiments publics.
2024/16	Vente de ferraille à la société GURDEBEKE recyclage pour un montant de 304.20 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Loi APER – Validation des cartes ZAEnR

Monsieur le Maire,

Rappelle que, conformément à la délibération du 11 mars qui avait fixé les modalités de concertation, une consultation en Mairie durant la période du 26 mars au 12 avril (sur rendez vous ou lors des permanences) a eu lieu ainsi que la tenue d'une réunion publique présentant le projet le 10 avril.

Présente le bilan de cette concertation, à savoir :

- 2 personnes sont venues sur rendez-vous
- 4 personnes sont venues aux permanences

- 17 personnes sont venues à la réunion publique

Explique que lors de la réunion publique, les personnes présentes étaient intéressées par la thématique et étaient d'accord avec la proposition de cartes. Une question a été posée sur les éoliennes « domestiques » car la Ville souhaite exclure les « grandes » éoliennes sur la totalité du territoire.

Précise qu'une discussion s'est engagée sur la géothermie avec l'entreprise Saint Gobain qui n'est pas opposée à ce type de projets, mais pas dans l'immédiat.

Précise que des panneaux photovoltaïques vont être installés sur le parking de la CC2V.

Demande d'approuver le bilan de la concertation et d'approuver la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan de la concertation et les cartographies des zones d'accélération du territoire communal (exclusion de l'éolien, de la méthanisation et de l'hydro-électricité).

3 – Vote du Compte de Gestion 2023

Madame DAUMAS,

Propose de voter le Compte de Gestion 2023.

Précise que ce dernier, établi par le percepteur, doit être, au centime près, conforme au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité avec une abstention (M. DERE) le Compte de Gestion 2023.

4 – Vote du Compte Administratif 2023

Madame DAUMAS,

Laisse la parole à Monsieur GAUDET, comptable, pour l'explication du Compte Administratif.

Fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 94,79 % .

chapitre	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
011 - fournitures et services	2 696 840 €	2 411 042 €	89,40%
012 - charges de personnel	4 595 322 €	4 544 333 €	98,89%
014 - atténuations de produits	200 000 €	153 426 €	76,71%
65 - charges de gestion courante	320 675 €	298 253 €	93,01%
66 - charges financières	18 000 €	17 549 €	97,50%
67 - charges exceptionnelles	9 256 €	7 385 €	79,79%
Total dépenses fonctionnement	7 840 093 €	7 431 988 €	94,79%

Le chapitre 011 comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication, le matériel de petit équipement.... Il est enregistré une hausse de 9.19% (220 000 €) par rapport à 2022.

Pour information, en ce qui concerne l'électricité ? les dépenses sont passées de 170 430 € (2022) à 333 860 € (2023, pour ce qui concerne le gaz de 271 799 € (2022) à 312 268 € (2023).

Le chapitre 012 présente une hausse de 3.74 % (160 000 €) par rapport à 2022, due principalement à l'augmentation du point d'indice.

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat. Il s'agit du fonds de péréquation intercommunal et communal, qui baisse d'années en années.

Le chapitre 65 connaît une baisse de 2.03 % (6 000 €) par rapport à 2022. Il comprend notamment les subventions aux organismes (associations, écoles et CCAS) à hauteur de 184 070 €, soit 61.72 %.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 104.14 %.

chapitre	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
013 - remboursement RH	100 000 €	101 140 €	101,14%
70 - produits de service	381 700 €	380 147 €	99,59%
73 - fiscalité	4 621 071 €	4 883 674 €	105,68%
74 - dotations, subventions	3 326 783 €	3 228 450 €	97,04%
75 - produits de gestion courante	168 939 €	201 964 €	119,55%
76 - produits financiers	15 €	18 €	120,00%
77 - produits exceptionnels	- €	159 141 €	0,00%
Total recettes fonctionnement	8 598 508 €	8 954 534 €	104,14%

Le chapitre 70 correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la ville (cantine, crèche, périscolaire, activités sportives et culturelles). Il est constaté une hausse de 7.36 % (464 000 €) par rapport à 2022.

Le chapitre 73 est en hausse de 10.51 % (360 000 €). Les contributions directes (taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises et la contribution de la valeur ajoutée des entreprises) représentent 66 % de ce montant. Il est constaté une augmentation des bases fiscales et de la CVAE.

Le chapitre 74 est en hausse de 12.62 % par rapport à 2022.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse de 2 471 € entre 2022 et 2023, soit une baisse de 51.56 % entre 2018 et 2023 (2018 : 525 858 € / 2023 : 254 705 €).

Le chapitre 75 correspond aux revenus des immeubles et locations de salles

Le chapitre 77 correspond aux remboursements de sinistres et aux ventes de terrains et d'immeubles (habitation route de Longueil Annel et montant de l'expropriation Canal Seine Nord Europe).

Arrivée de Madame BOCHAND à 18h25.

Investissement.

Les dépenses :

Emprunt - Matériels	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
16 - emprunt et caution	277 500 €	273 342 €	98,50%
21 - matériel informatique	30 000 €	21 723 €	72,41%
21 - matériel divers	41 900 €	34 356 €	82,00%
21 - matériel de voirie	54 000 €	48 040 €	88,96%
21 - matériel de transport	12 000 €	- €	0,00%
21 - terrains et immeubles	1 071 070 €	631 786 €	58,99%
Total emprunt et acquisitions	1 486 470 €	1 009 247 €	67,90%

« Matériel informatique » : Les dépenses correspondent à la mise en place de classes mobiles dans les écoles, de 4 vidéoprojecteurs et d'ordinateurs pour la mairie...

« Matériel divers » : Les dépenses correspondent à l'achat de fontaines à eau, d'une musique assistée par ordinateur, de bancs, d'un masque de soudeur...

« Matériel de voirie » correspond à l'achat de tables et de barnums, d'un nettoyeur haute pression, d'une motobineuse ...

« Terrains et immeubles » : les dépenses concernent l'achat d'un terrain pour le boulodrome et l'achat de la Calabrisella.

Travaux	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
Primaire Martelois	25 700 €	26 687 €	103,84%
Primaire Onimus	45 650 €	30 233 €	66,23%
Ecole de Musique	63 200 €	43 383 €	68,64%
Maternelle Martelois	3 000 €	3 000 €	100,00%
Maternelle Onimus	22 500 €	19 916 €	88,51%
Hôtel de ville	25 700 €	17 349 €	67,51%
Logement Communaux	32 000 €	27 307 €	85,33%
Médiathèque	23 000 €	15 345 €	66,72%
Gymnase Courtil Muret	49 000 €	49 248 €	100,51%
Salle Marcel Cerdan	26 320 €	8 273 €	31,43%
Salle Saint Gobain	28 500 €	28 218 €	99,01%
Complexe Pinchon	66 500 €	64 286 €	96,67%
Travaux de voirie	6 593 440 €	1 263 604 €	19,16%
Total travaux	7 004 510 €	1 596 848 €	22,80%

Les recettes :

	Budget 2023	CA 2023	% d'exécution
10 - FCTVA	350 000 €	202 725 €	57,92%
10 - taxe d'aménagement	3 000 €	23 534 €	784,47%
1068 - excédent 2022	483 937 €	483 937 €	100,00%
13 - subventions	296 269 €	264 699 €	89,34%
16 - caution	5 500 €	8 117 €	147,58%
Total travaux	1 138 706 €	983 012 €	86,33%

L'équilibre général

L'équilibre général récapitule le fonctionnement et l'investissement évoqué ci-dessus de façon comptable.

Le solde du résultat d'exercice est négatif en 2023 (- 251 000 €). Il est donc nécessaire de prendre sur l'excédent d'investissement pour financer les investissements.

Les résultats

L'exécution budgétaire 2023 du budget de la commune de Thourotte se présente dans son ensemble comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	7 890 845,70	9 134 768,04
	Investissement	2 453 085,06	1 441 869,50
Reports année 2023	Fonctionnement		500 000,22
	Investissement		5 682 789,10
Total		10 343 930,76	16 759 426,86

Résultat de clôture du budget : 6 415 496,10 €

Restes à réaliser de 2023	Investissement	427 654,00	12 150,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	7 890 845,70	9 634 768,26
	Investissement	2 880 739,06	7 136 808,60
Total		10 771 584,76	16 771 576,86

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 5 999 992,10 €

Monsieur le Maire sort de la salle et Madame DAUMAS reprend les chiffres du Compte Administratif et demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité avec une abstention (M. DERE), le Compte Administratif 2023.

5 – Affectation des résultats

Madame DAUMAS,

Précise, qu'après avoir approuvé le Compte Administratif 2023 de la collectivité, il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats, qui se répartissent comme suit :

- Excédent d'investissement :	4 671 573.00 €
- Mise en réserve (investissement) :	1 243 922.00 €
- Excédent de fonctionnement :	500 000.00 €

Monsieur DUMOULIN,

Demande pourquoi on affecte une somme aussi importante en réserve d'investissement.

Madame DAUMAS,

Rappelle que les investissements sont importants pour la ville.

Madame COLLERY,

Précise que la ville a un excédent de fonctionnement tous les ans et que c'est grâce à cet excédent de fonctionnement annuel que l'on arrive à avoir cette épargne en investissement pour réaliser les gros travaux.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats.

6 – Décision modificatif N°1/2024

Madame DAUMAS,

Propose de valider la Décision Modificative N°1/2023, ci après énoncée :

Recettes de fonctionnement

Il est constaté la somme de 500 000 € correspondant à l'affectation des résultats.

D'autre part, la ville a reçu une compensation versée par la CC2V à hauteur de 144 000€. L'Etat se décharge de plus en plus, en versant directement aux EPCI, charge à eux, de redistribuer aux communes.

Dépenses de fonctionnement

* Deux dépenses exceptionnelles votées par délibération (point 7 et 8) pour les 100 ans de l'Harmonie et l'Association des Eleveurs d'Oiseaux.

* La somme de 549 € en petit équipement correspond à des ajustements.

* La somme de 1750 € a du être ajoutée pour le repas des seniors et 450€ pour le goûter des seniors (fêtes et cérémonies). En effet, pour ces deux événements, l'âge de participation a été abaissé à 60ans.

* 25 000 € ont été nécessaires pour la consommation d'eau à la piscine. En effet, suite au renouvellement d'un compteur défaillant la consommation (réelle) a été beaucoup plus importante.

* 400 € ont été ajoutés en amortissement pour l'armement de la Police Municipale (armement inscrit en investissement).

* 1 800 € ont été ajoutés en contrats et prestations services pour la reliure des actes administratifs (complément, car trois années sont à relier).

* 1 000 € en entretien et réparation de voirie ont été inscrits pour l'installation de « dalles » pour permettre aux engins de rouler sur l'herbe au complexe. (Forains).

* 7 000 € en entretien de bâtiment sont nécessaires à la salle Saint Gobain pour modifier la porte d'entrée en sortie de secours.

* 5 100 € sont inscrits en entretien et réparation de bâtiments pour les travaux de détection d'amiante dans les écoles et la Mairie

.....

- * - 420 € pour un ajustement du budget « écoles » en raison de la baisse d'effectif,
- * - 750 € qui correspondent aux vêtements de la Police Municipale,
- * - 3 000 € en fournitures non stockées reportés en investissement,
- * - 5 000 € en entretien et réparation bâtiment (primaire Onimus – station de broyage) reportés en investissement au regard du prix d'achat,

Recettes d'investissement

L'emprunt inscrit au BP dans l'attente de l'affectation de résultats est annulé et la somme de 1 243 922 € (affectation de résultats) est mise en réserve.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité avec une abstention (M. DERE), la Décision Modificative.

7 – Subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs d'oiseaux

Madame DAUMAS

Explique que, dans le cadre de son activité, l'Association des Eleveurs d'Oiseaux organise un concours du 2 au 6 octobre 2024

Propose, pour permettre la bonne réalisation de cet événement, une subvention de 250 € (sur un montant total de 978 € TCC).

Monsieur le Maire,

Rappelle que la ville leur prête le complexe pour leur manifestation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention à l'association.

8 – Subvention exceptionnelle à l'Orchestre d'Harmonie

Madame DAUMAS

Informe l'assemblée que l'Orchestre d'Harmonie fête son centenaire cette année, plusieurs manifestations vont donc être organisées tout au long de l'année.

Propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000€ afin de les aider financièrement dans le montage de ces animations au regard du coût important supporté par l'association.

Encourage les élus à aller voir un concert de l'Harmonie car se sont des concerts de qualité. Le 16 novembre, par exemple, un ciné concert sera organisé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention à l'association.

9 – Suppression d'emploi

Monsieur le Maire,

Propose la suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet (35/35^{ème}) correspondant à l'emploi de Monsieur Henwood, ancien directeur des services techniques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression de l'emploi énoncé ci-dessus.

10 – Modification des règlements intérieurs du service Développement Social, Education, Jeunesse

Madame ARDUIN,

Propose de modifier et d'actualiser les règlements intérieurs du service, à savoir :

- le règlement intérieur du périscolaire (les modifications étaient en rouge sur le document joint à la convocation),
- le règlement intérieur de la restauration scolaire. La seule modification concerne l'article 13 qui a été ajouté :

Article 13 : Eviction

Une éviction du service de restauration scolaire pourra être prononcée en cas de factures impayées sur plusieurs mois et ce, jusqu'au paiement des factures.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les modifications apportées aux règlements intérieurs.

11 – Projet de réfection des chéneaux et étude pour végétalisation des cours d'école Onimus : lancement des opérations

Monsieur le Maire,

Rappelle que, dans le cadre de demandes de subvention (DSIL, Fonds verts), les potentiels financeurs demandent une délibération du Conseil Municipal actant le lancement des opérations pour lesquelles une subvention est demandée.

Propose donc d'acter le lancement des travaux de réfection des chéneaux de la Mairie et du groupe scolaire Onimus et l'étude concernant la végétalisation des deux cours d'école du groupe scolaire Onimus

Madame ARDUIN,

Précise que la végétalisation peut agir positivement sur le comportement des enfants.

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, le lancement des travaux de réfection des chéneaux de la Mairie et du groupe scolaire Onimus ainsi que l'étude concernant la végétalisation des deux cours d'école du groupe scolaire Onimus

12 – Modification du règlement intérieur de l'Ecole de Musique

Madame DAUMAS,

Explique que le règlement de l'Ecole de Musique a été repris en totalité car l'ancien était un peu redondant et un peu long. Cela a permis une refonte complète en le simplifiant.

Propose donc aux élus de valider le nouveau règlement intérieur de l'Ecole de Musique à compter de la rentrée 2024.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement intérieur de l'Ecole de Musique.

13 – Proposition indemnitaire de la SCSNE pour l'expropriation d'un terrain appartenant à la commune

Monsieur le Maire,

Informe que par courrier la SCSNE a fait une proposition indemnitaire dans le cadre des travaux du canal pour l'expropriation du Chemin rural n°15 d'une superficie de 1424 m².

Précise que le montant amiable proposé est de 4 027.61 €.

Précise que la procédure d'indemnisation judiciaire serait prononcée à hauteur de 3 417.60€.
Propose donc d'accepter la proposition amiable et demande à être autorisé à signer les actes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le montant amiable de 4 027.61 € proposé par la Société du Canal Seine Nord Europe et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes.

L'ordre du jour est levé.

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Sous-Préfet est venu sur site pour évoquer la situation et la configuration du projet CSNE.

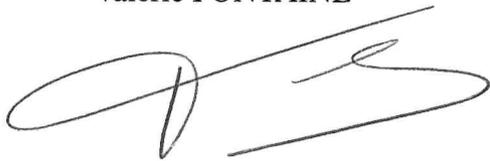
Madame GRAVILLON informe l'assemblée que l'OPAC a changé de prestataire de chauffage et qu'il est désormais compliqué, voire impossible de les contacter.

Monsieur le Maire peut organiser une réunion avec l'OPAC pour avoir plus d'informations et évoquer ce problème.

La séance est levée à 19h35.

Le Secrétaire,

Valérie FONTAINE



Le Maire

Patrice CARVALHO

